



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC SNAFU DANCE POUR LE SPECTACLE THE BABY TYLER SHOW

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du Patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle de l'Eclat pour la saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec SNAFU Dance domicilié 10960 Marti Lane – North Saanich, BC 6 B3 Canada pour 4 représentations du spectacle « The Baby Tyler Show » au théâtre l'Eclat les 7 et 8 avril 2026 pour un montant de 5.240 € HT.

Fait à Pont-Audemer, le 18 mars 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge
de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

